



APPRENONS LA CULTURE CLIMAT

DANS LES PROJETS DE COOPÉRATION



Document réalisé à partir des éléments de la formation "Climat et coopération décentralisée" organisée par l'ARENE Île-de-France et Cités Unies France au siège de Cités Unies France (14 et 15 juin 2016 / 6 et 7 septembre 2016).

Rédaction : Denis Dangaix - Chef de projet Solidarité Nord-Sud, Thomas Dulin - Stagiaire, Sandra Garrigou - Cheffe de projet plans Climat (ARENE Île-de-France), Astrid Frey - Référente Climat (Cités Unies France), Marie-Laure Martial - Chargée de mission (Ministère des Affaires étrangères et du Développement international - Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales)

Secrétariat de rédaction : Isabelle Céliérier

Crédits photo : ARENE Île-de-France, Christophe Bertolin, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international - Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales, The Natural Step Canada, The World Café Community Foundation, Shutterstock

Coordination éditoriale : Pascale Céron - Directrice du pôle Information Communication, Élise Faure - Chargée de communication Éditions et Relations presse (ARENE Île-de-France)

Design graphique : On y croit ! LA Jacquemin

Impression : IMS Pantin

Septembre 2016 / ISBN : 978-2-911533-20-4

Inscrits à la formation :

- Claire Assambo-Kieli, sénatrice (République du Congo-Brazzaville)
- Arnaud Brunel, conseiller du président (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication, SIPPAREC)
- Odile Duffly, chargée de mission (Hauts-de-France)
- Thomas Dulin, stagiaire en solidarité internationale (ARENE Île-de-France)
- Paul Kammegne, stagiaire en solidarité internationale (Cités Unies France)
- Florence Lecervoisière, responsable de la mission Vie internationale (Choisy-le-Roi)
- Sébastien Lefeuve, chargé de mission en coopération internationale (Ille-et-Vilaine)
- Ronan Le Poher, chargé de mission à l'international (Commercy)
- Nathalie Longueville-Bedrone, chargée de mission en coopération (Toulouse Métropole)
- Jacques Raynaud, responsable du service Relations internationales (Châtelleraut)
- Marie-Isabelle Yapo, conseillère municipale (Rezé)

L'ARENE Île-de-France tient à remercier tout particulièrement les participants à la formation, les intervenants et ses partenaires techniques et financiers.

Les références des mots suivis d'un astérisque, de même que toutes les ressources complémentaires, sont disponibles en scannant le code QR ci-contre ou au lien suivant : <http://www.arenidf.org/node/5387>



SOMMAIRE

POURQUOI UNE FORMATION « CULTURE CLIMAT » ? P 03

LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'ARENE ÎLE-DE-FRANCE P 05

COLLECTIVITÉS LOCALES, COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET CLIMAT P 06

Le dérèglement climatique vu par les acteurs locaux P 07

La pertinence de l'échelon local P 13

Pourquoi faire de la coopération décentralisée dans le domaine climatique ? P 15

Comment la mettre en place ? P 16

Remarques et enseignements P 20

DES OUTILS POUR AGIR P 22

Premier impératif : la concertation P 23

Au service de l'évaluation P 29

Un mix de financements P 35

Remarques et enseignements P 38

GLOSSAIRE P 39



POURQUOI UNE FORMATION

« CULTURE CLIMAT » ?

Alors que la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (DAECT - MAEDI) annonçait le 1^{er} juin 2016 le lancement de la seconde édition d'un appel à projets "Climat", l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies Île-de-France (ARENE Île-de-France) et Cités Unies France (CUF) se préparaient à accueillir un nombre volontairement restreint de chargés de mission Relations internationales pour une formation de 4 jours sur le thème "Climat et coopération décentralisée". Hasard du calendrier ? Pas vraiment. Marquant la volonté commune de bâtir une "culture climat" partagée et de structurer une démarche incitative sur le territoire en coopération, ce rendez-vous était arrêté depuis longtemps. Voici le récit d'une dynamique "d'incubation".



Jardin maraîcher en Casamance

La DAECT, « fil rouge » de la mobilisation

C'est en novembre 2014, un an avant la Conférence des Parties (COP21) prévue au Bourget, que cette action prend forme. Depuis des mois, l'ARENE Île-de-France, CUF et la DAECT, en lien avec la Direction internationale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), partagent leurs efforts pour sensibiliser les collectivités sur les enjeux du dérèglement climatique. "Fil rouge" de la mobilisation des collectivités, la DAECT lance un appel à projets "Climat 1" qui permettra à 21 collectivités françaises en lien avec 29 collectivités étrangères d'obtenir une aide financière pour l'année 2015. Dès janvier 2015, elle participera au premier atelier "culture climat" porté par l'ARENE Île-de-France et CUF, ouvert aux élus, aux chargés de mission en coopération des collectivités territoriales, et à toutes les initiatives communes "pré-COP21".

Il s'agit bien d'une mise en commun de la connaissance du réseau français de la coopération décentralisée, essentiellement porté par CUF, de l'expertise énergie et climat de l'ARENE Île-de-France au service des collectivités franciliennes, et de l'appui de la DAECT aux actions extérieures des collectivités et à leur visibilité.

Au cœur de l'articulation local/global

Que cache cette notion de “culture climat” ? D’abord, le désir de s’appuyer sur un même vocabulaire et comprendre ainsi que si chacun a son idée sur le changement climatique, c’est qu’il est aussi concerné. Ensuite, le besoin de rendre lisible la formalisation d’une lecture climatique des territoires. Enfin, la démonstration de ce que la coopération décentralisée apporte dans la conduite d’un plan Climat ou dans des actions de type climatique, notamment au travers de deux axes : le renforcement des capacités et les conditions d’appropriation nécessaires pour réussir un projet.

Cette notion de “culture climat” découle de l’assistance à la maîtrise d’ouvrage du plan Climat territorial intégré (PCTI) de la région de Dakar, menée par l’ARENE Île-de-France entre 2012 et 2014. Alors en coopération décentralisée avec la région Île-de-France, celle de Dakar sollicite un accompagnement pour son plan Climat. Un exercice au cours duquel la notion de renforcement de capacités n’aura jamais parue aussi prégnante. Tout ce qui fait l’axe central de la coopération décentralisée entre deux collectivités - échange, formation, appui à l’expertise, coconstruction, transfert de savoir, connaissance du territoire... - s’est en effet révélé pertinent, tant dans l’approche que dans la mise en route du plan. Placées au cœur de l’articulation local/global, les démarches territoriales de développement durable, comme les Agendas 21 ou les techniques d’accompagnement territorial, ont en outre révélé la possibilité d’intégrer l’impact “climat” dans tous les domaines, quels que soient les thèmes d’entrée.

Atelier Énergies renouvelables au Mali



Le territoire, lieu d'évidence

Les enjeux du dérèglement climatique sont incontournables. Ils nous accompagnent dans les calendriers internationaux, les politiques publiques, sur les territoires locaux et en coopération. Alimentation, énergie, santé, mobilité, eau, activités économiques : le changement climatique touche à tout, et on sait désormais que 50 % des émissions des gaz à effet de serre (GES) sont le produit de la vie quotidienne (se déplacer, se loger, se nourrir, travailler...).

Le territoire est ici d’évidence, c’est dans cet écosystème que se nourrissent les notions de résilience, de vulnérabilité, d’adaptation, d’atténuation... D’où l’intérêt de proposer une action de sensibilisation. Et c’est ainsi que CUF ajoute à ses formations un nouveau chapitre “culture climat” avec l’ARENE Île-de-France pour prestataire. Quatre jours de formation, que nous avons voulue collaborative et le plus possible coconstruite.

Culture commune et « outillage »

Menée à l’aide des techniques de concertation, cette formation en deux temps présente des outils et les apports d’acteurs ayant déjà un retour sur ce thème : ONG, financiers, institutionnels... La première session a ainsi posé les bases communes d’une “culture climat”, débattu enjeux, vocabulaire, placé la réflexion sur le territoire partenaire et sur le rôle et le positionnement des chargés de mission à l’international. La seconde a continué d’approfondir le champ des possibles en coopération et proposé les bases d’un “outillage” afin d’apporter de la technicité aux notions évoquées lors de la première session.

Les pages suivantes sont le produit de cet accompagnement, le résultat “brut de décoffrage” d’une construction commune, d’échanges provoqués ou soudains, d’apports d’informations et d’illustrations, sous forme de tables rondes, de jeux, de paroles d’acteurs... N’ayant pas l’ambition de dire “voici la ou les réponses que nous devons apporter”, ce travail se veut modeste car nous sommes persuadés qu’il n’y a pas de “copier-coller” en la matière. Nous mettons à disposition des éléments de sensibilisation qui, nous l’espérons, pourront être partagés pour améliorer notre réflexion commune.



Le Mot du Président de l'ARENE Île-de-France

Les enjeux climatiques touchent aujourd'hui toutes les collectivités territoriales. Ils interrogent la Cité à la fois dans son organisation structurelle - les lieux de repos, d'activités, de commerces, les espaces aménagés ou non - et les flux que cela entraîne - la mobilité, l'énergie consommée, les ressources utilisées, les services induits de la Cité. C'est pourquoi, l'ARENE Île-de-France, dans sa mission d'accompagnement, se doit d'être à l'écoute de ce qu'une collectivité peut proposer en la matière, sur son territoire comme sur celui en coopération décentralisée, notamment sur la façon d'apporter aides et réponses en direction d'une population. Chacun va se nourrir de sa propre expérience. Mais celle-ci peut devenir largement utile, si elle se confronte à d'autres, permettant ainsi d'avancer dans la formulation d'une boîte à outils commune et d'apporter sa pierre dans ce renforcement de capacités, autre mission portée par l'Agence.

Ce cahier technique relate cette ambition. Il est le fruit d'un multipartenariat engagé, pour la plupart des protagonistes, depuis des années. Il vous propose un travail en commun réalisé autour d'une formation de quatre jours sur le climat et la coopération conduite par l'ARENE Île-de-France et coconstruite avec ses partenaires. Cette formation est une première pour l'Agence. Elle aura mûri autour de trois ateliers communs, appelés "sensibilisation culture climat" qui se sont déroulés en 2015. Ceux-ci ont mobilisé plus de 60 collectivités, dont une majorité de collectivités franciliennes. Cela démontre encore une fois combien il est primordial de partager une culture climat commune.



COLLECTIVITÉS LOCALES, COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET CLIMAT

Les collectivités locales, acteurs essentiels
de la lutte contre le dérèglement climatique



LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE VU PAR LES ACTEURS LOCAUX

Bâtir une vision commune

Qu'entend-on par "dérèglement climatique" ou simplement "climat" ? C'est seulement une fois les définitions posées que l'on pourra envisager des actions pertinentes, que ce soit sur son propre territoire ou sur celui du partenaire. Premier impératif, donc : être fondamentalement d'accord sur le sens des mots pour bâtir une vision commune des choses.

Lors de la première séance de formation, nous avons ainsi souhaité laisser courir la parole pour permettre à chacun de s'exprimer sur sa propre perception du

dérèglement climatique. La technique du nuage de mots nous a ensuite permis de cartographier des idées, un champ sémantique, des concepts, des notions essentielles, et de les mettre en forme (couleur, taille des mots, position dans l'espace...). Un instantané visuel de la représentation du groupe qui évolue au fil des échanges et des apports de connaissance, la vision anxiogène et apocalyptique du dérèglement climatique pouvant par exemple peu à peu laisser place à l'engagement, aux solutions concrètes et à l'optimisme pour l'avenir.

// Il faut savoir comment dialoguer, et porter l'attention sur les mots. //

Odile Dufly, chargée de mission (Hauts-de-France)



Le climat : un enjeu pour tous

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) définit le climat comme une synthèse des conditions météorologiques dans une région donnée, caractérisée par des statistiques à long terme (valeurs moyennes, variances, etc.) des éléments météorologiques dans cette région. On parlera ainsi de climats tropicaux, tempérés, polaires...

Le climat global varie incessamment selon des oscillations irrégulières continues enchaînant des périodes plus ou moins longues de chaud et de froid plus ou moins intenses (périodes glaciaires et interglaciaires). Nous évoluons actuellement dans une

période interglaciaire marquée par un réchauffement anormalement accéléré, qui a conduit les scientifiques à alerter sur ce phénomène en grande partie lié aux activités humaines. Un siècle aura suffi pour observer une élévation de 0,85°C de la température moyenne du globe. Les conséquences de ces dérèglements sont déjà perceptibles et s'amplifieront dans les années à venir avec des effets irréversibles pour l'être humain et les écosystèmes.

Même les prévisions les plus optimistes insistent donc sur la nécessité d'actions concrètes et durables pour enrayer la dynamique actuelle.



LES ACTEURS S'ENGAGENT

Développement d'un « Observatoire Climat »

Hauts-de-France et Minas Gerais (Brésil), lauréats de l'appel à projets Climat 1

« C'est la proximité des enjeux et des réponses qui font l'originalité de ce projet. Dans des pays extrêmement différents, on s'aperçoit que les enjeux climatiques sont des enjeux mondiaux et partagés par toutes les populations malgré les différences sensibles existant (...) Nous travaillons à des kilomètres de distance finalement sur les mêmes enjeux, mais enrichis par le rapport interculturel. »

Martine Benoist, cheffe de service Coopération et Relations internationales (Hauts-de-France)



*Le climat est comme un grand paquebot,
symbolisé par les conférences internationales.
Une prise de conscience existe mais
on est davantage face à une arche de Noé.*

Ronan Le Poher,
office municipal de Coopération internationale (Commercy)



*Il existe en Afrique un manque de sensibilisation.
On parle des questions climatiques tous les jours,
au Nord, jusqu'à créer de la peur. Cet aspect
de sensibilisation est à intégrer dans les projets.*

Claire Assambo-Kieli, sénatrice (Congo-Brazzaville)



REPÈRES

Dérèglement climatique : de quoi parle-t-on ?

Le concept de "dérèglement climatique" englobe différentes problématiques* parmi lesquelles :

L'alimentation :

la production alimentaire devra croître de 70 % d'ici 2050 pour faire face à la croissance démographique mondiale, impliquant d'envisager d'autres modèles d'agriculture durable pour satisfaire tous les besoins.

L'accès à l'eau et l'assainissement :

alors qu'un tiers de la population mondiale est déjà en situation de stress hydrique, le volume d'eau disponible par habitant pourrait encore diminuer de 50 % d'ici 2050 pour chaque degré supplémentaire de réchauffement.

L'énergie :

1,4 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité, nécessitant d'accroître fortement la part des énergies renouvelables.

La planification urbaine et l'aménagement du territoire :

70 % de la population mondiale vivra en zone urbaine à l'horizon 2050, une urbanisation croissante qui pose par ailleurs la question de la gestion des déchets dont la production augmentera de 70 % entre 2011 et 2025.

La biodiversité :

même s'il demeurait cantonné à 2°C, le réchauffement climatique menacerait d'extinction 20 à 30 % d'espèces supplémentaires.

Alors que près de 50 % des émissions de GES sont liées à notre vie quotidienne, l'échelle du territoire et, avec elle, les collectivités locales sont des variables incontournables de la lutte contre le dérèglement climatique.



Problème de sécheresse au Niger

Appréhender le climat sur nos territoires

Les impacts du dérèglement climatique s'expriment à toutes les latitudes et à toutes les échelles territoriales. Indépendamment de son positionnement géographique ou du curseur de son développement économique et social, on considère que pour "fonctionner" un territoire intègre un certain nombre d'"actifs" ou de stocks comme la biodiversité ou les infrastructures, et génère par exemple des flux liés à l'énergie ou aux déplacements.

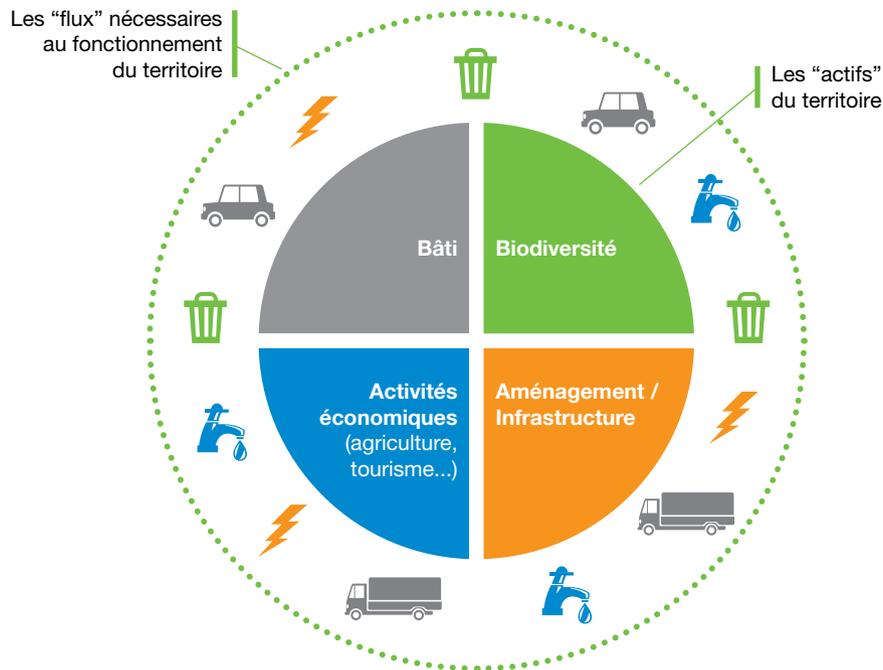
Cette vision a vocation à visualiser les interdépendances existant entre ces différentes composantes et les vulnérabilités afférentes, a fortiori, lorsque l'une d'elles est fragilisée. La qualité de l'accès à l'énergie conditionne par exemple l'accomplissement d'autres activités comme l'éclairage public ou résidentiel, la production économique... La qualité des infrastructures influe sur la mobilité et l'organisation des flux économiques et sociaux sur le territoire.

Dans quelle mesure le dérèglement climatique affecte-t-il des vulnérabilités déjà en place ou est-il aussi source d'innovations sociales et économiques ? Un autre exercice a permis aux participants d'appliquer le filtre du dérèglement climatique à différentes thématiques : aménagement, bâti, biodiversité, activités économiques, agriculture, mobilité/transports, déchets, eau/assainissement, énergie. L'approche se voulait la plus didactique possible pour retenir deux éléments fondamentaux :

- le territoire peut être considéré comme un ensemble systémique dont les interdépendances organisationnelles, fonctionnelles et sectorielles renforcent la vulnérabilité (une composante défaille et c'est un jeu de dominos qui se met en place) ;
- le dérèglement climatique met en exergue des fragilités et des vulnérabilités déjà afférentes et ne fait que les renforcer.



**BILAN DU TOUR DE TABLE
SUR LES PERCEPTIONS**



UNE VISION ORGANISATIONNELLE
ET SYSTÉMIQUE D'UN TERRITOIRE

“ On ne voit souvent pas plus loin que son territoire. ”
Nathalie Longueville-Bedruno, chargée de mission (Toulouse Métropole)

“ Il faut adopter une vision organisationnelle et systémique du territoire. ”
Sandra Garrigou, cheffe de projet plans Climat (ARENE Île-de-France)



LES ACTEURS S'ENGAGENT

Planification urbaine et mobilité

Toulouse et Hanoï (Vietnam), lauréats de l'appel à projets Climat 1

Un volet de la coopération Toulouse - Hanoï a couvert le sujet du développement durable et des solutions concrètes développées dans les grandes villes pour répondre aux enjeux tels que les effets de la mondialisation, la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité. C'est ainsi que l'enjeu du développement urbain durable a été pris en compte avec l'aménagement de l'axe urbain "Ton Duc Thang - Nguyen Trai" à Hanoï, selon une démarche participative intégrant les modes de vie, les comportements et les besoins des habitants dans le processus d'évolution de la ville. L'action visait la définition d'un tronçon expérimental d'aménagement de l'espace public sur un axe majeur d'entrée dans la ville.

« Le partenariat avec Toulouse permet de changer les consciences. C'est dans ce sens que nous avons commencé à travailler et nous continuerons ainsi dans les années à venir. »

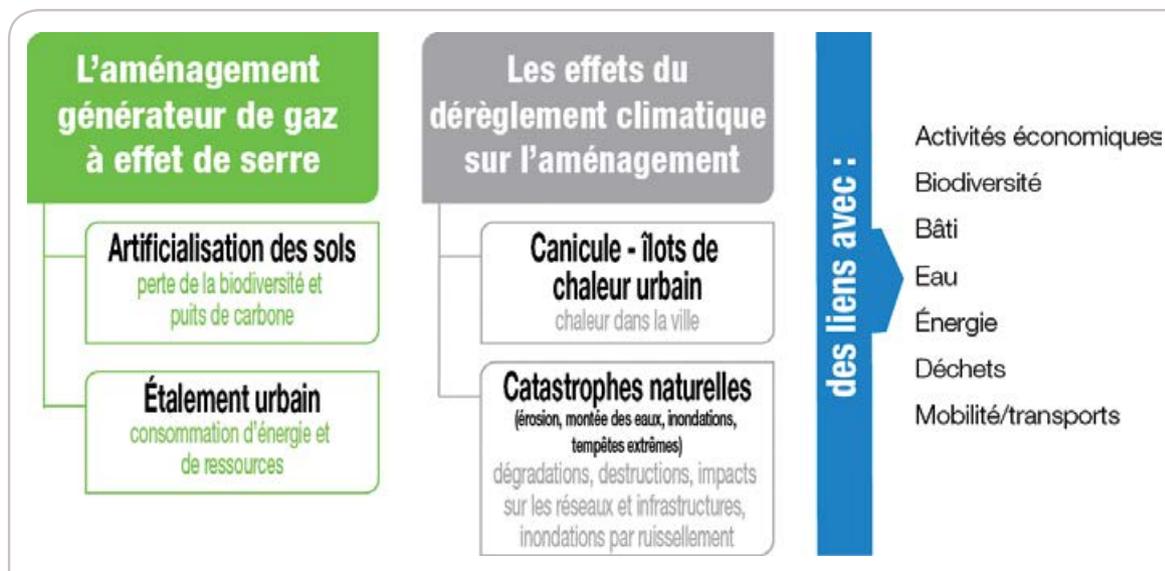
Nguyen Duc Hung, architecte et directeur général adjoint de l'Institut de la planification urbaine d'Hanoï



L'exemple de l'aménagement

Contributeur des émissions de GES (volet atténuation), l'aménagement subit aussi des impacts climatiques (volet adaptation). Il interagit donc avec d'autres thématiques comme la biodiversité (comment l'aména-

gement préserve ou non la qualité de certains espaces naturels) ou la mobilité/transports (comment l'aménagement facilite la mobilité douce ou peut être source de résilience en cas d'événements climatiques extrêmes).



DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET AMÉNAGEMENT

/// Les actions d'atténuation et d'adaptation sont indissociables. ///

Sandra Garrigou, cheffe de projet plans Climat (ARENE Ile-de-France)



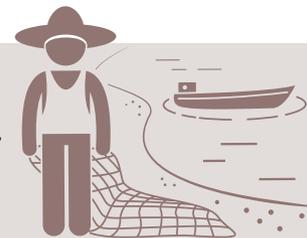
Politiques publiques locales

Volontaires ou encadrés par la loi, un certain nombre de dispositifs au service des collectivités territoriales existent en France. Œuvrant pour le développement durable, ou plus spécifiquement pour la lutte contre le dérèglement climatique, les Agendas 21, les plans Climat et, de manière générale, les Projets territoriaux de développement durable (PTDD) apportent à la fois une vision stratégique (projet de territoire) et opérationnelle des actions à mener. Ces dispositifs s'articulant à dif-

férentes échelles territoriales, il importe de considérer leur compatibilité dans un souci de cohérence et d'efficacité (le plan Climat Air Énergie Territorial, PCAET*, doit être compatible avec le schéma régional Climat Air Énergie*, le plan local d'urbanisme doit prendre en compte le PCAET...). Quel que soit leur statut, la réussite des PTDD réside dans l'ambition du portage politique et technique de la collectivité et la mobilisation qu'elle aura su susciter auprès des acteurs du territoire.



LES ACTEURS S'ENGAGENT



Élaborer un plan climat

Brest et Haiphong (Vietnam), lauréats de l'appel à projets Climat 1

Dans la continuité des relations scientifiques et technologiques déjà initiées entre Brest Métropole Océane et la ville d'Haiphong, les collectivités définissent ensemble des plans d'actions "climat" pour les territoires d'Haiphong et de l'île de Cat Ba. Ces plans reposent sur la capacité de mobilisation d'une expertise institutionnelle, scientifique et technologique, qui doit permettre le développement de connaissances sur la vulnérabilité des territoires maritimes, la restauration des espaces littoraux, de la biodiversité et des bioressources marines.



LA PERTINENCE DE L'ÉCHELON LOCAL

La plupart des émissions de GES ont une origine locale et 80 % de ces émissions sont rattachées à l'urbanisation : habitat, transport, production économique, alimentation, biens de consommation...

Au plus proche de l'activité quotidienne, les collectivités locales sont donc un maillon essentiel de la chaîne d'acteurs prenant part à la lutte contre le dérèglement climatique, pour ne pas dire qu'elles en sont la cheville ouvrière. De par leur impact sur les territoires et l'activité locale, les décisions des collectivités sont et seront ainsi cruciales dans la lutte à mener. Un grand nombre d'actions visant à juguler le réchauffement climatique à 2°C maximum en dépendent.

Un large éventail de compétences

Les collectivités bénéficient d'un large éventail de compétences leur permettant d'assumer ce rôle. En France, elles ont en effet la capacité d'agir dans de multiples domaines, certains ayant directement trait aux enjeux climatiques : énergie, urbanisme, mobilité, achats responsables (elles peuvent dans ce cadre mobiliser l'important levier d'action qu'est la commande publique), traitement des déchets, assainissement, biodiversité, adaptabilité et résilience...

Les collectivités locales doivent favoriser la mise en place de mesures dites « sans regret », à savoir fondamentalement bonnes (indépendamment du prisme climatique), flexibles et convenant à beaucoup de scénarios. Le caractère unique de chaque territoire rend cependant souvent impossible la transposition exacte sur le territoire partenaire des projets mis en place par une collectivité.

Au-delà de leurs compétences thématiques, elles ont un rôle indispensable d'animation territoriale et de mobilisation des citoyens puisque c'est la participation de tous qui déterminera le succès de la lutte contre le dérèglement climatique. Faisant la jonction entre l'État et les citoyens, elles démontrent qu'il est possible d'agir en faveur du climat et permettent la formation d'un nécessaire "contrat collectif" (Ronan Dantec). Leur rôle pédagogique est également à souligner.

Beaucoup de collectivités se sont ainsi engagées à l'échelle mondiale dans la lutte contre le dérèglement climatique avant même l'adoption d'accords internationaux sur le sujet, devançant du même coup ce qui peut se faire à l'échelle de leur pays.

L'engagement des collectivités à l'international

Si les collectivités n'ont été que tardivement intégrées dans les négociations multilatérales (officiellement lors la COP de Cancún en 2010), leur rôle n'a cessé de se renforcer par la suite, avant d'être consacré par la

COP21 organisée à Paris en 2015*. L'intégration des collectivités à l'action mondiale pour le climat ne fait désormais plus débat.

La mobilisation des collectivités dans ces enceintes multilatérales ne s'est pas faite de manière dispersée puisqu'elles se sont engagées de manière commune, notamment en cosignant un certain nombre de déclarations. À commencer par celle de Saint-Malo en 2008 (à l'occasion de la Rencontre mondiale des régions sur le changement climatique) ou celle de Nantes en septembre 2013, qui constituait un appel à la coopération et à l'engagement. Véritable déclaration mondiale des maires et des dirigeants territoriaux sur le dérèglement climatique, elle établit une sorte de "feuille de route" pour l'engagement des collectivités.

Les collectivités ont par ailleurs cherché à coopérer en mettant en place des dispositifs transnationaux, comme la Convention des maires*, lancée en 2008. Forte de plus de 6 800 collectivités représentant environ 210 millions d'habitants (des chiffres démontrant son franc succès), elle affirme leur engagement à réduire d'au moins 20 % les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) d'ici 2020. On pourrait aussi faire référence au pacte de Mexico ou "Pacte mondial des villes sur le climat" qui rassemble actuellement 138 maires de 43 pays, ou au Pacte des maires, dont les 2 000 signataires se sont engagés à réduire leurs émissions de CO₂ de 454 mégatonnes d'ici 2020.

Autant de dispositifs qui ouvrent la voie au développement d'échanges d'expériences et à la comptabilisation des efforts conçus collectivement pour atteindre des objectifs mondiaux. Adoptée en octobre 2015, la nouvelle Convention des maires "pour le climat et l'énergie", aux ambitions renforcées (les objectifs pour 2020 étant déjà dépassés), comporte d'ailleurs une incitation à la coopération internationale.



Les États ont compris
qu'ils n'y arriveront pas seuls.

Ronan Dantec, sénateur (Loire-Atlantique)



La conception selon laquelle le Nord émet,
le Sud subit, est un schéma dépassé.

Marie-Isabelle Yapo, conseillère municipale (Rezé)



Un monde à solidarité obligatoire

En ce qu'il nous concerne tous, à la fois individuellement et collectivement, le climat est par essence une question internationale, et les collectivités ne peuvent et ne doivent pas agir seules.

Dans un monde à solidarité obligatoire, la lutte contre le dérèglement climatique ne pourra en effet aboutir que par la formulation d'une réponse commune issue de la coopération. S'inspirer des solutions des autres et partager les siennes pour en trouver ensemble : tel est l'ambitieux objectif de la coopération décentralisée.



FOCUS

Les Objectifs de développement durable

L'importance majeure des collectivités dans la lutte contre le dérèglement climatique a été rappelée par les Nations unies lors de l'adoption, en 2015, des 17 Objectifs de développement durable (ODD), qui reprennent et complètent les 8 Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Définissant les enjeux partagés, ils couvrent tous les champs du développement durable et mobilisent l'ensemble des acteurs, notamment ceux de la société civile*. Plusieurs d'entre eux traitent directement des questions climatiques et tous intègrent la dimension locale.

Paraissant dissociées au départ, les discussions entamées autour des ODD et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont en réalité fondamentales pour l'ancrage institutionnel et la mobilisation internationale. Non seulement pour réduire la pauvreté et les inégalités, mais aussi pour endiguer l'augmentation de la température du globe, préserver la biodiversité et plus largement, nos espaces de vie.

La logique des ODD correspond au schéma de pensée perceptible dans l'agenda mondial : ne pas distinguer mais, au contraire, associer local et international car ils sont interdépendants. Atteindre des objectifs globaux exige de les décliner au niveau local.



LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les ODD ont un caractère universel.
Tous les pays sont tenus de respecter
ces objectifs, ils ne sont pas confinés
aux seuls pays du Sud.

Astrid Frey, référente Climat (CUF)



POURQUOI FAIRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE CLIMATIQUE ?



Investir au Sénégal permet d'éviter une crue de la Seine.

Ronan Dantec, sénateur (Loire-Atlantique)



REPÈRES

La coopération décentralisée

L'action extérieure des collectivités territoriales (les relations nouées par des collectivités françaises et étrangères autour d'un projet commun) devient coopération décentralisée lorsqu'elle fait l'objet de conventions. Reconnue par la loi d'Administration du territoire de la République du 6 février 1992 dans le cadre du processus de décentralisation, cette coopération décentralisée s'est progressivement développée (notamment avec la loi Thiollière en 2007) jusqu'à être consacrée par la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et à la solidarité internationale du 7 juillet 2014.

Selon l'atlas* de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), plus de 12 800 projets sont actuellement mis en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée, liant 5 000 collectivités françaises à près de 9 000 collectivités de 146 pays.

Estimés à plus de 800 à l'heure actuelle, les projets relatifs à l'environnement, au climat et à l'énergie concernent plus de 320 collectivités françaises et près de 620 collectivités de 80 pays.



L'urgence veut que nous prenions en compte les dérèglements climatiques dans nos programmes de coopération.

Florence Lecervoiser, responsable de mission (Choisy-le-Roi)



Une alliance incontournable

Agir là-bas, c'est aussi agir ici, et lutter contre le dérèglement climatique nécessite un effort collectif. Les actions menées dans le cadre de ce combat étant intimement liées, nous dépendons les uns des autres et des choix d'actions arrêtés. Si les collectivités des pays "développés" initient des actions sans que celles des pays "en développement" fassent de même, ces actions deviendront inutiles. Seul l'effort de tous permettra de faire progresser la lutte. S'appuyant sur la connaissance locale, territoriale, la coopération décentralisée dans le domaine climatique trouve alors naturellement sa raison d'être.

Un potentiel à développer

Malgré l'existence de fortes interactions entre coopération décentralisée et questions climatiques, la prise en compte de ces dernières n'en est qu'à ses prémices et il reste beaucoup à faire. À l'heure actuelle, le climat n'est souvent intégré dans la coopération décentralisée que de manière indirecte, parce qu'il est un volet d'une autre problématique, comme par exemple la mobilité ou l'agriculture.

La croissance du phénomène de décentralisation rend pourtant cette association plus réalisable que jamais. Elle n'est en outre pas si difficile à mettre en place, l'intégration des questions climatiques ne nécessitant pas de bouleverser les pratiques et les actions déjà initiées.

La coopération décentralisée peut répondre à de nombreux besoins, très facilement envisageables avec le prisme climatique : appui à la gestion et à la structuration des services, renforcement des capacités de la collectivité (par le biais de modules de formation ou d'échanges), maîtrise de la fiscalité locale et du foncier, financement de la gestion des déchets, évolution du cadre institutionnel et réglementaire (y compris le développement de l'intercommunalité), amélioration des conditions de vie des populations...

Une thématique indissociable du développement durable

Les actions en faveur du climat sont de même indissociables de la thématique structurante qu'est le développement, comme le laisse sous-entendre la notion de développement durable. Les actions climatiques s'intègrent pleinement dans la nécessaire reconfiguration d'une coopération décentralisée focalisée sur cet objectif de développement : avoir un territoire plus agréable à vivre et mieux géré, anticiper les problèmes, associer les habitants... sont un gage de durabilité.



La question climatique est liée à un développement équilibré, territorial et intégré.

Odile Dufly, chargée de mission (Hauts-de-France)



La coopération décentralisée peut ainsi inventer des solutions de mieux vivre et contribue fortement à la convivialité.

Astrid Frey, référente Climat (CUF)



Une association bénéfique pour tous

On associe souvent à la coopération décentralisée l'image d'une collectivité d'un pays développé apportant des moyens techniques et financiers à une collectivité partenaire plus ou moins « passive » dans un partenariat où cette dernière serait la seule à y trouver son compte. Si l'équilibre dans les efforts réalisés n'est pas systématiquement atteint et reste à améliorer, le deuxième aspect de cette critique est quant à lui d'emblée erroné, plus encore lorsqu'il s'agit de projets menés sur des questions climatiques.

Le premier avantage pour la collectivité partenaire se trouve, bien entendu, dans les résultats concrets des initiatives, qui contribuent à la protection de la biodiversité et de la santé. D'un point de vue économique, elles suscitent richesse et création d'emplois via des "activités génératrices de revenus". Quant à la collectivité elle-même, elle bénéficie très souvent d'une montée en compétences et, du même coup, d'une accessibilité accrue aux financements locaux.

De son côté, la collectivité d'un pays développé tire, de même, de nombreux avantages à s'engager dans une coopération décentralisée en matière climatique. À commencer par l'opportunité de réduire indirectement l'impact du dérèglement climatique sur son propre territoire, un bénéfice plus ou moins "perceptible". Elle peut par ailleurs valoriser son savoir-faire et mettre en avant son expertise, tout en l'enrichissant. L'innovation est également favorisée tandis que les compétences individuelles sont mobilisées, créant de la cohésion au sein de la collectivité. Coopérer, c'est identifier ce que l'on peut apporter à la collectivité partenaire. En ce sens, la coopération décentralisée est une forme d'introspection, une connaissance partagée avec les non-spécialistes. Enfin, établir des liens de coopération renforce la connaissance mutuelle et le lien social, permet de sensibiliser aux enjeux du développement (en interne comme parmi la population) et renforce l'éducation à la citoyenneté.

Les projets de coopération s'avèrent donc mutuellement bénéfiques aux partenaires, et les collectivités ont tout intérêt à s'engager.



La coopération décentralisée est aussi une manière de nous aider nous.

Ronan Le Poher,

office municipal de Coopération internationale (Commercy)



COMMENT LA METTRE EN PLACE ?



Si la coopération décentralisée a vu le jour institutionnellement en 1992, l'aide au développement existait auparavant. Des erreurs ont été faites. La question climatique remet en question certaines de nos pratiques.

Denis Dangaix,

chef de projet Solidarité Nord-Sud (ARENE Île-de-France)



Des liens à repenser

Les liens entre coopération décentralisée et climat ne se limitent pas à un simple apport de la première au second, loin s'en faut. La prise en compte de la dimension climatique remet en effet en question les liens de coopération, qui doivent dès lors être repensés. La coopération décentralisée appelle une vision holistique du territoire, et le climat suit exactement la même logique.

Le niveau d'intégration des thématiques "climat" n'étant pas le même parmi toutes les collectivités des pays développés, il ne faut pas seulement envisager des coopérations entre pays européens et pays en développement mais également favoriser la coopération entre pays développés. Plusieurs collectivités européennes peuvent par exemple s'associer dans un partenariat avec une collectivité d'un pays en développement. Dans le même esprit, nous considérons que des échanges doivent s'instaurer entre collectivités pour partager les bonnes pratiques, favorisant alors une émulation collective qui alimente la construction d'une "culture climat" commune et une posture d'apprentissage réciproque.

Les questions climatiques sont aussi une manière de réinterroger l'objectif de la coopération décentralisée. En effet, à l'exception des situations de crise ayant une origine environnementale, l'urgence de la lutte contre le dérèglement climatique n'est pas toujours tangible et matérialisée. Dépasser la logique humanitaire nécessite d'avoir une perspective de long terme.



Il est nécessaire d'amener les acteurs locaux sur l'urgence mais également d'anticiper et planifier.

Odile Dufly, chargée de mission (Hauts-de-France)



Une coopération multi-acteurs

Prendre en considération le climat dans les actions de coopération décentralisée, c'est en outre s'interroger sur la nature des acteurs impliqués et à impliquer. D'abord, d'un point de vue institutionnel : quelle est la place de la coopération décentralisée face aux autres leviers d'action au niveau national ou européen ? Comment concilier par exemple l'action des collectivités et celle de l'Agence française de développement (AFD) pour parvenir à une synergie ? Quelles interactions doivent se mettre en place avec les organismes chargés des questions de coopération et de jumelage, à l'image de Cités Unies France (CUF) ou de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) ? Ensuite, d'un point de vue humain puisqu'il est nécessaire de mobiliser les réseaux pertinents en raison de leur rôle d'ensemblier. Former les élus locaux à ces questions figure ainsi parmi les demandes des inscrits à la formation. La dynamique "climat" sur un territoire implique de connaître - pour mieux le mobiliser - le tissu économique et social local.

La participation des migrants, qui font souvent le lien entre les collectivités des pays développés et celles des pays en développement, a ainsi été fréquemment évoquée. Au-delà des milieux de la coopération et du développement, la "coopération climat" est donc bien souvent une coopération multi-acteurs.



Les migrants sur nos territoires sont des leviers importants. Ils figurent parmi les premiers touchés par le dérèglement climatique.

*Florence Lecervoisière,
responsable de mission (Choisy-le-Roi)*



La réciprocité nécessaire

L'intégration des questions climatiques introduit enfin la notion de rééquilibrage des relations de coopération. Une coopération décentralisée bien pensée doit s'appuyer sur les compétences et les atouts des deux collectivités, qui doivent s'impliquer de manière égale ou autant qu'elles le peuvent. Ainsi, si la collectivité d'un pays développé doit mobiliser des moyens importants pour aider la collectivité partenaire, cette dernière doit, de son côté, se saisir des projets mis en place pour la simple raison qu'elle finira à court ou à moyen terme par en être entièrement responsable.

Se justifiant par les bénéfices que les collectivités retirent d'une association plus poussée entre coopération décentralisée et climat, cette réciprocité nécessaire des liens de coopération ne doit pas constituer un frein au développement des projets.



Comment revoir nos projets de coopération et essayer de rééquilibrer les partenariats ?

*Nathalie Longueville-Bedrunne,
chargée de mission (Toulouse Métropole)*





LES ACTEURS S'ENGAGENT

Expertise et échanges d'expériences

Essonne, Wuhan (Chine), Douentza, Diéma, Nioro-du-Sahel (Mali), Aquin, Fond-des-Nègres et Saint-Louis du Sud (Haïti), lauréats de l'appel à projets Climat 1

« Ce projet se décline en plusieurs actions pilotes visant le développement d'échanges, la conduite de réflexions communes, la réalisation d'études et de diagnostics afin d'adapter, de part et d'autre, des réponses locales à des enjeux globaux. Cette approche doit permettre de développer une expertise qui pourra être capitalisée et transférée sur d'autres champs et d'autres territoires, voire de favoriser des échanges entre eux. »

Moussa Camara, président du Conseil de cercle de Nioro-du-Sahel

« Il s'agissait de rechercher des méthodes et des moyens liés aux espaces verts écologiques pour l'atténuation du réchauffement climatique, de démontrer que les espaces verts sont un moteur supplémentaire et une voie active et efficace dans l'amélioration du changement climatique, et de fournir une pensée et des fondements plus scientifiques dans la planification et la conception des espaces verts et des parcs . »

Su Nibin, directeur général du Bureau des jardins et forêts de Wuhan.



Créer un vocabulaire commun

Comment appréhender la problématique "climat" dans les relations liant la collectivité et le territoire partenaire ? Quel vocabulaire utiliser pour bien se comprendre ? Deux supports ont permis aux participants de la première session de formation d'associer le prisme climatique à une perspective territoriale :

- un jeu de cartes "enjeux" relevant à la fois du domaine du climat (énergie, inondations...) et de composantes transversales (santé, éducation...);
- une grille "Atouts faiblesses opportunités menaces" (AFOM).

À l'aide d'une carte géographique de leur territoire partenaire, les participants étaient d'abord invités à qualifier les enjeux sur ce territoire grâce aux cartes prévues à cet effet. Ces enjeux devaient ensuite être reportés sur la grille AFOM pour évaluer dans quelle mesure ils constituaient une opportunité ou une menace.

Un exercice salué par les participants, en particulier lorsqu'il est réalisé avec les référents des territoires

partenaires. Cela permet en effet d'appréhender et de construire une vision commune du territoire, de s'entendre sur le vocabulaire utilisé pour qualifier les enjeux et de participer à cette coconstruction d'une "culture climat".

Il révèle par ailleurs que les enjeux ne sont pas si différents au Nord et au Sud (ex. érosion côtière, inondations), mais que la perception de leurs impacts et la manière d'y répondre dépend fortement de facteurs économiques et sociaux.

Apporter des réponses au dérèglement climatique à l'échelle internationale nécessite donc d'allier les connaissances techniques d'un territoire (pratiques de développement durable, y compris pratiques de concertation) et la connaissance du montage de projet dans un contexte multinational (relation entre deux territoires) et multiculturel.



Réaliser des exercices d'analyse avec les partenaires, c'est aussi obtenir une autre vision qui peut poser les bases d'un cadre de concertation.

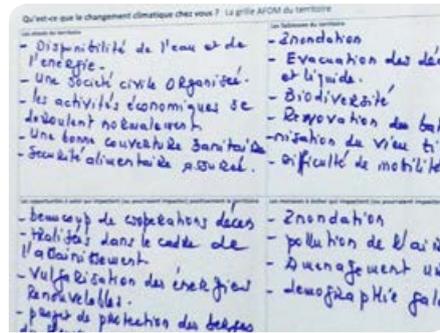
Denis Dangaix,
chef de projet Solidarité Nord-Sud (ARENE Île-de-France)



Présentation par les participants à la formation des résultats de leur analyse



Aperçu des cartes enjeux (1)



Grille AFOM réalisée en octobre 2015 par le maire de Bamako (Mali)



Aperçu des cartes enjeux (2)



LES ACTEURS S'ENGAGENT

Agriculture urbaine et gestion des déchets

Île-de-France et Antananarivo (Madagascar), lauréats de l'appel à projets Climat 1

« Le projet s'appuie sur une plateforme d'acteurs du développement qui intègrent l'agriculture urbaine dans leurs cadres d'action respectifs, pour réduire les risques d'insécurité alimentaire de la population la plus exposée. Une proposition de valorisation des déchets organiques urbains est en cours d'élaboration (...). À Antananarivo, la problématique de la sécurité alimentaire est particulièrement aiguë (...). L'agriculture urbaine propose un mécanisme d'adaptation qui contribue à sécuriser la capacité à pouvoir se fournir en aliments frais (...) et confère un statut social qui change la vie des femmes et des hommes la pratiquant. »

Tamara Teissedre-Philip, directrice de l'Institut des métiers de la ville à Antananarivo et co-porteuse du projet





LES ACTEURS S'ENGAGENT

Gestion des déchets

Hérouville-Saint-Clair et Agnam (Sénégal), lauréats de l'appel à projets Climat 1

Les communes d'Hérouville-Saint-Clair en Normandie et d'Agnam au Sénégal travaillent ensemble à apporter leur appui aux populations d'Agnam par deux types d'actions novatrices : la construction de biodigesteurs familiaux (qui devraient permettre de réduire les émissions de CO₂ de 20 tonnes par an) et l'organisation d'un tri sélectif sur la commune d'Agnam. Le recyclage des matières premières réutilisables diminuera la consommation de matières premières et luttera ainsi contre la déforestation dans les zones boisées environnantes.



Les appels à projets de la DAECT

Depuis 2015, les appels à projets de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales en faveur du climat ne sont pas seulement des outils pour encourager les collectivités territoriales qui entendent agir pour le climat, mais plus encore, un plaidoyer en faveur la coopération décentralisée climatique au plus haut niveau, national, européen et international. Objectif : obtenir sa reconnaissance en tant que vecteur, accélérateur et catalyseur de progrès climatique.

Après "Climat 1", la volonté de l'appel à projets "Climat 2" est désormais le passage à l'échelle su-

périeure, la montée en puissance, la mise en réseau et la coalition. De l'opérationnel à la stratégie, du terrain aux enceintes internationales, l'action doit être multi-acteurs, connue des acteurs de coopération décentralisée et reconnue du plus grand nombre.

Plus qu'un symbole de l'échange et de l'esprit d'ouverture, la coopération est aussi aujourd'hui une nécessité absolue : c'est la réponse des citoyens aux césures démocratiques, fractures sociales ou ruptures humanistes.

REMARQUES ET ENSEIGNEMENTS

Aussi diverses qu'importantes, les préoccupations exprimées par les participants à la première session de formation concernent différents aspects de la relation entre coopération décentralisée et climat.

CONCEVOIR

- Envisager, dès sa préfiguration, la temporalité du projet ;
- Revenir à une approche pragmatique dans l'établissement de liens et de programmes de coopération ;
- Adapter nos schémas de pensée dans un monde en perpétuelle mutation, pour y intégrer les contradictions.

COMPRENDRE / SE CONNAÎTRE

- Difficulté à s'adapter à une culture tierce (notion d'interculturalité) et à appréhender les données socio-culturelles d'un territoire ;
- La déconnexion entre discours politique et réalité du terrain, une différence de vision entre élus et techniciens, a souvent été évoquée.

SENSIBILISER

- Le manque de sensibilisation des populations des pays en développement aux questions climatiques constitue un point essentiel sur lequel les efforts devront porter ;
- Renforcer la sensibilisation sur les sujets mal compris, comme le système des crédits carbone ou le rôle de certains organismes comme la Caisse des dépôts et consignations ou l'Agence française de développement ;
- Faire en sorte que l'engouement pour les thématiques "climat" reste durable.

ORGANISER ET AGIR

- Être mieux à même de rédiger les réponses aux appels à projets de la DAECT. Évoquant les complications administratives et la difficulté à tenir les délais, certains participants ont suggéré la constitution d'un groupe de travail sur l'organisation pratique de ces appels à projets, dont les exigences et critères suscitent également des interrogations ;
- Considérer les garanties puisque la collectivité du pays développé, qui porte le projet, en est responsable, comme des réponses à la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) ;
- Développer les réseaux et tissus d'acteurs ;
- Avoir accès aux outils, à des indicateurs et à des éléments techniques et précis, répondant à un besoin d'opérationnalité.

FINANCER

- L'argent, nerf de la guerre : cette thématique a suscité de vifs débats et interrogations. Une inquiétude directement liée au contexte d'austérité budgétaire ;
- Se détacher des idées préconçues, et ne pas considérer de manière simpliste que le Nord finance le Sud par exemple ;
- Le manque de ressources : les collectivités locales n'allouent pas suffisamment de ressources à la coopération décentralisée, principalement en raison d'une supposée absence d'intérêt à s'engager ;
- L'absence de relais de financement en fin de projet, lors du passage de témoin entre la collectivité d'un pays développé et la collectivité partenaire ;
- L'accès aux financements locaux, de plus en plus souvent disponibles, doit permettre aux partenaires de jouer les effets levier.

CAPITALISER / ÉVALUER

- Recenser les projets et solutions ayant fonctionné. Les retours d'expérience pourraient être centralisés au sein d'une base de données plus approfondie que les dispositifs existants, ce qui pose plus globalement la question de la transmission des savoirs ;
- Mettre en place un monitoring (suivi) des projets, indispensable à leur bon déroulement et permettant par ailleurs de renforcer l'argumentaire en apportant des éléments chiffrés sur l'argent économisé ;
- Mettre à jour et améliorer les normes associées aux projets dans le cadre d'une réflexion plus poussée.





DES OUTILS POUR AGIR





PROPOS RECUEILLIS PAR **Thomas Dulin**



Stabiliser le climat, c'est dépasser nos égoïsmes

Entretien avec **Ronan Dantec**,
sénateur de Loire-Atlantique,
porte-parole "Climat" à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)

Si le rôle de la collectivité territoriale en matière de lutte contre le dérèglement climatique n'est plus à démontrer, il reste à consolider. Y a-t-il, selon vous, des obstacles particulièrement urgents à lever ?

Ronan Dantec : Il y a, en effet, beaucoup d'obstacles à lever. Mais je reste persuadé qu'une dynamique d'action des territoires est la clé. Il est pour cela nécessaire d'intégrer dans le discours global sur le climat que, sans cette mobilisation générale, les objectifs ne seront pas atteints. Nous devons mettre l'ensemble des collectivités territoriales au même niveau de connaissance et d'ambition. Il y a encore une grande hétérogénéité, notamment au niveau des collectivités locales du Sud. Le premier enjeu, c'est celui du transfert de l'information, donc de l'échange et de la formation. J'appelle cela du renforcement mutuel de capacités, un premier point tout à fait essentiel. L'autre point qui va être central pour les prochaines années, c'est de savoir si les collectivités vont avoir les moyens de leur action. Quels sont les accès aux financements qui vont être mis sur la table ? Cette question va devenir centrale assez rapidement. Selon moi, la solution passe par l'obligation d'avoir des "vitrines", des collectivités territoriales qui font et qui font bien. Ces collectivités-là vont avoir besoin de financement très rapidement. C'est là que sont les vrais enjeux aujourd'hui.

Quels bénéfices peuvent tirer les deux collectivités – française et partenaire - de ce type de coopération ?

R. D. : Je vais être un peu "cash" : si les grandes collectivités du Sud, notamment les villes, ne s'engagent pas dans un développement urbain durable, demain, leurs émissions de CO₂ seront telles que cela annu-

lera les efforts des collectivités du Nord pour réduire leurs propres émissions. Les émissions de CO₂ vont continuer à exploser et la planète ne sera plus vivable. Le premier enjeu pour les collectivités territoriales du Nord est donc que l'ensemble de la planète réduise ses émissions. **Sinon, si le Groenland fond et que la mer monte de 4 à 5 mètres dans les deux prochains siècles, voire avant, tout ce qui est investi dans le centre de Nantes ou de Bordeaux sera sous l'eau.**

Le climat est aujourd'hui un enjeu majeur qui nécessite l'engagement de tous. À partir de là, la coopération décentralisée est une nécessité pour aider un certain nombre de territoires en termes de montage de projet, y compris en termes de financement. Il faut vraiment qu'un certain nombre de territoires du Nord qui ont une vraie pratique participent à l'élaboration de projets sérieux de grands territoires du Sud. Il faudra également se demander comment ces collectivités du Nord participent à la recherche des garanties financières et à l'ingénierie financière, qui seront vraiment centrales.

Nous sommes en 2080, le pari est gagné, on a stabilisé le climat. Collectivités et États ont engagé des politiques structurantes. Comment cela a-t-il été rendu possible ?

R. D. : Cela veut dire que collectivement, nous aurons réussi à construire un nouvel équilibre entre les nécessaires coopérations et la compétition entre territoires, ce qui reste aussi un levier de l'action territoriale. Nous aurons réalisé un modèle où les compétitions sont encadrées par une coopération nécessaire. C'est la clé. Si nous avons réussi à stabiliser le climat, c'est que nous avons réussi à dépasser nos égoïsmes.

PREMIER IMPÉRATIF : LA CONCERTATION

Sensibilisation et concertation au service de la gouvernance du projet

Construire une “culture climat” requiert des temps collectifs pour partager le même vocabulaire et une vision similaire du dérèglement climatique sur le territoire, et participer à l’élaboration et à la mise en œuvre de solutions concrètes associant des acteurs de divers horizons.

Un élément déterminant

Résumés par le mot “concertation”, ces temps collectifs recouvrent des réalités différentes selon les objectifs recherchés : sensibilisation (pour une base de connaissances commune et consolidée au travers de formations), coproduction, voire codécision (pour imaginer et porter les actions de demain). Par le niveau de mobilisation qu’elle aura suscité ou la diversité des acteurs qu’elle aura rassemblés, la concertation reste un élément déterminant de la qualité d’une démarche de développement durable.

Tournée vers les acteurs du territoire, elle suppose également la mobilisation des services et des élus. Outre la désignation de référents techniques et politiques, un travail d’acculturation peut ainsi s’avérer nécessaire en interne pour garantir l’implication de la collectivité aux différentes étapes d’un projet “climat”. Ces référents peuvent alors être amenés à reconsidérer leurs pratiques de gestion, *a fortiori* lorsque le processus d’élaboration et de mise en œuvre intègre un volet participatif dans la prise de décision et l’évaluation.

// Les partenaires aiment le fait de pouvoir fédérer des équipes. //

Jean-François Fillaut, cogérant (cabinet ESPERE)



FOCUS

Allouer les moyens nécessaire

La concertation pose plus globalement la question pragmatique des moyens dont disposent les collectivités. Ces dernières (au “Nord” comme au “Sud”) doivent ainsi être suffisamment armées pour mener à bien des projets “énergie - climat”. Deux aspects sont à considérer concernant les moyens humains : les effectifs et les compétences. Le projet pourra tout d’abord nécessiter des responsables à temps complet dont il faudra pérenniser les postes pour le mener à bien. Ces responsables auront-ils ensuite les compétences requises ? Plus encore sur les questions climatiques, la coopération décentralisée exige en effet une certaine polyvalence : pouvoir gérer solidement le projet, apporter une expertise sur des dimensions techniques, animer, assurer la coordination avec les acteurs du territoire... D’autres questions interviennent également : quels montants financiers la collectivité est-elle en mesure d’engager ? Dispose-t-elle de ressources matérielles suffisantes ? Des interrogations inextricablement liées au degré de décentralisation de l’État concerné, une coopération décentralisée réussie et durable impliquant que le

gouvernement central délègue un certain pouvoir (et les ressources nécessaires) aux autorités locales. Tout dépendra cependant in fine de la volonté de la collectivité à développer la coopération puisque la répartition de ses ressources et compétences en dépend.





LES ACTEURS S'ENGAGENT

Développement durable d'une zone côtière

Champagne-Ardenne et Oriental (Maroc), lauréats de l'appel à projets Climat 1

La zone côtière nord de la région de l'Oriental au Maroc subissant d'importants problèmes environnementaux dus au dérèglement climatique (désertification et disparition des zones humides), le Conseil régional de la Région Grand Est (ancienne Région Champagne-Ardenne) et celui de l'Oriental ont lancé un processus de concertation et de planification autour du développement durable de l'embouchure de la Moulouya. Objectifs : renforcer les capacités des acteurs locaux pour mieux appréhender les enjeux environnementaux, doter les décideurs politiques d'outils d'aide à la décision pour élaborer des politiques régionales de développement, et atténuer les impacts négatifs du dérèglement climatique et des activités économiques et sociales.



Identifier les forces en présence

Concertation avec les acteurs territoriaux suppose de les connaître ou de pouvoir les identifier. Établir une cartographie des acteurs du territoire constitue donc une étape incontournable de la concertation, notamment pour discerner le jeu d'acteurs en présence, les pratiques de concertation déjà en place (ex. conseil de quartier) ou pressentir de potentiels partenariats. Bien connaître les forces en présence doit faciliter la mobilisation. Des échanges en amont ou des temps dédiés pourront s'avérer nécessaires selon la typologie des acteurs sollicités. Afin de ne pas créer de frustrations parmi ces derniers, les règles du jeu et la marge de manœuvre qui leur est accordée doivent être clairement énoncées par la collectivité.

L'ambition d'une collectivité concernant sa démarche climat pourra ainsi se lire par la place accordée à la concertation et son intensité.



*Le climat touche à la culture de l'autre.
Si nous ne prenons pas le temps de la connaître,
cela ne marchera pas.*

Sébastien Lefeuve, chargé de mission (Ille-et-Vilaine)



Le défi d'une démocratie participative

Les différents temps collectifs de la concertation pourront ensuite évoluer en instances pérennes : conseils de développement, clubs climat... Pilotées par la collectivité territoriale et réunissant idéalement les différents acteurs territoriaux, ces instances pourront avoir pour mission de suivre la vie du projet, de pré-valider des orientations et des actions (voire de codécider avec les élus de la collectivité), ou de participer au processus d'évaluation. Une approche dépassant la gestion classique par la collectivité avec un nouveau défi à la clé : celui d'une démocratie participative et contributive où la place du citoyen est valorisée.



FOCUS

Communication, sensibilisation et concertation

La communication accompagne le processus de sensibilisation et de concertation mais ne s'y substitue pas. Les éléments de langage et le vocabulaire utilisés seront des points clés selon les cibles visées (élus ou grand public) et les éléments d'information communiqués, par exemple des messages contextuels sur le dérèglement climatique ou sur des résultats de diagnostics.

Le processus de sensibilisation et de concertation accompagne le changement de comportement implicite à ces démarches. En complément, des actions

dédiées et pérennisées relevant de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) seront nécessaires pour accompagner tous les acteurs du territoire et garantir la réussite de ces initiatives.

La concertation est donc à la jonction de différentes approches et disciplines, interagissant entre elles et relevant à la fois de la communication, des outils d'intelligence collective, de l'EEDD et de l'accompagnement au changement de comportement. Elle sera d'autant plus efficace qu'elle sera contextualisée et adaptée aux us et coutumes locaux.

Le PCTI de Dakar
Actions de communication

La communication, intégrant les notions de **capitalisation** et de **valorisation**, est partie prenante de la conduite du projet :

- Axe stratégique
- Co-construite par les responsables communication de l'ARENE et de la Région de Dakar (CRD)
- Partagée à chaque réunion interne pour une meilleur intégration de l'exécutif du CRD
- Réalisée localement de préférence (parfois avec l'appui et le conseil de la diaspora sénégalaise en Île-de-France) :
 - Travaux de maquette et conception, tirage
 - Réalisation de « goodies »
 - Tournage et montage de films, de spots radio



LES ACTEURS S'ENGAGENT

Promouvoir l'image d'un territoire

Côtes d'Armor et Grande Anse (Haïti), lauréats de l'appel à projets Climat 1

Ce projet d'écotourisme illustre l'engagement collectif de la population et des collectivités pour construire une image positive du territoire de la Grande Anse, fondée sur des paysages authentiques et préservés, des pratiques agricoles écologiques, l'amélioration des conditions d'accueil des touristes, et la découverte des richesses du territoire et de pratiques respectueuses de l'environnement.

DES OUTILS À DISPOSITION

Un certain nombre d'outils participatifs ou dits « d'intelligence collective » permettent de « libérer » la parole, faciliter la production d'idées, la prise de décision, et faire émerger un consensus. Présentés dans le recueil **Méthodes participatives*** de la Fondation Roi Baudouin, ces outils peuvent exiger une certaine technicité et nécessiter des formations dédiées ou le recours à des prestations externes.

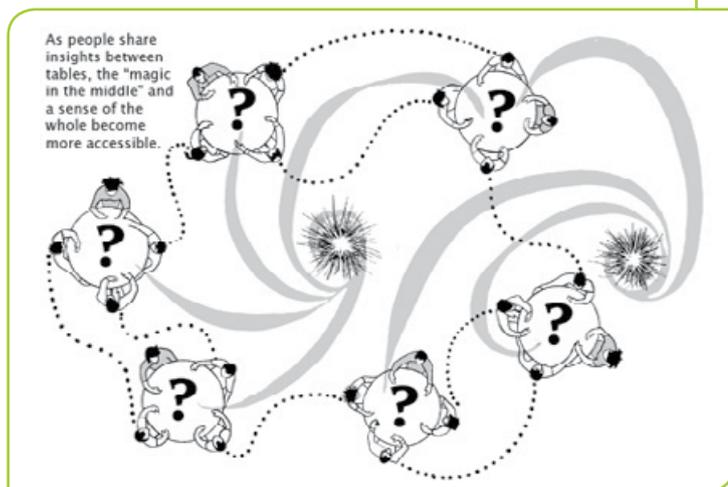
Des techniques spécifiques

Parmi ces outils, nous avons choisi de présenter deux méthodes différentes qui peuvent être internalisées à l'échelle de la collectivité territoriale.

LE WORLD CAFÉ

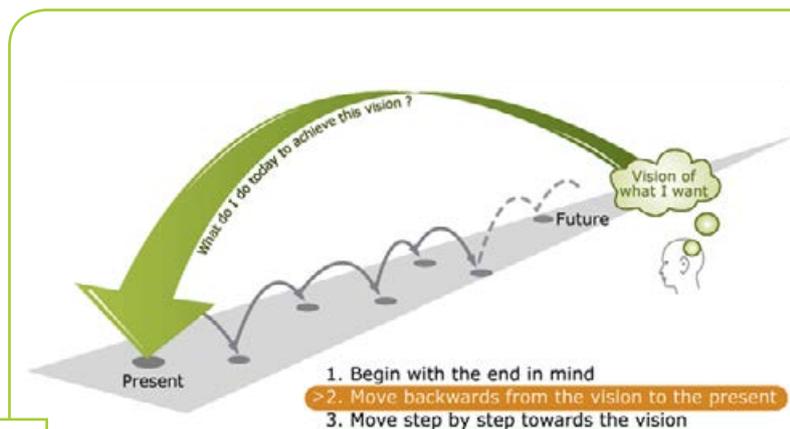
Selon le recueil *Méthodes participatives*, la technique du World Café est un « processus créatif qui vise à faciliter le dialogue, ainsi que le partage des connaissances et des idées, en vue de créer un réseau animé de conversations et d'actions. Cette méthode reproduit l'ambiance d'un café dans lequel les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables. À intervalles réguliers, les participants changent de table. Un hôte reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés. Les discussions qui suivent sont alors 'fécondées' avec les idées générées lors des discussions précédentes par les autres participants. Au terme du processus, les principales idées sont résumées au cours d'une assemblée plénière et les possibilités de suivi sont soumises à discussion. »

Utilisée dans le cadre de concertation du PCTI de Dakar, cette technique a permis de partager des éléments de diagnostic avec les participants, de susciter des réactions, et de faire émerger des pistes d'action.



LE BACKCASTING

Cette technique consiste à demander aux participants de se projeter dans un « futur souhaité », puis d'imaginer de manière rétrospective les différentes étapes, politiques et actions à mener pour y parvenir. Un temps collectif dont l'amorce pourrait être : « Nous sommes en 2050, votre territoire est devenu autonome d'un point de vue énergétique, que s'est-il passé ? Qu'est-ce qui a été fait ? ».



D'autres techniques de concertation

Nombre d'outils relèvent par ailleurs du même concept, parmi lesquels :

- le **mur d'expression**. Ayant pour principal intérêt de délier une parole parfois bridée par les circonstances (durée de la rencontre, nombre de participants...), cet outil facile à utiliser est un espace d'expression installé sur un mur où les participants viennent librement ajouter leurs idées et leur contribution. Le mur peut être structuré autour de thèmes ou de questionnements, un animateur étant présent pour expliquer la démarche et inviter les participants à y prendre part ;
- la méthode **SPIRAL** (*Societal Progress Indicators for the Responsibility of All*, Indicateurs de progrès de la société pour la coresponsabilité de tous). Fruit d'une réflexion du Conseil de l'Europe notamment expérimentée par le TEDDIF (Territoires, environnement et développement durable en Île-de-France*) et près de 400 collectivités européennes, cette méthode vise la participation de tous dans l'élaboration de programmes de coresponsabilité pour le bien-être commun. Elle cherche à associer toutes les parties prenantes dans la réponse aux enjeux actuels ;

- l'atelier **Pyramide**. Largement utilisé (en particulier dans le cadre de l'élaboration des ODD), cet atelier participatif imaginé par le réseau AtKisson* consiste en une discussion ouverte en cinq étapes : partage des informations sur une thématique, réflexion sur les causes, solutions potentielles, applications possibles et prise d'engagement. Une pyramide est construite pour matérialiser les débats, le sommet représentant l'engagement final.



Passer par le jeu permet de sortir de sa posture.

Emmanuel Durand, chargé de projets (GRET)



La concertation participe donc à la gouvernance de la démarche "climat" par :

- les espaces de dialogues et d'échanges qu'elle offre au cours des différents temps collectifs ;
- la diversité des acteurs mobilisés, potentiels partenaires et pilotes d'actions ;
- la remontée d'informations vers les décideurs et les élus de la collectivité, nourrissant ainsi leurs décisions et leurs arbitrages finaux.



REPÈRES

Des initiatives d'émulation

D'autres outils à plus large spectre suivent cette logique d'émulation collective et de partenariat dans la lutte contre le dérèglement climatique. Certains de ces outils sont plus opérationnels, car initiés par des coalitions d'acteurs, d'autres sont des programmes recensant des initiatives. Parmi ceux-ci :

MobiliseYourCity*

Initié par la CODATU (Coopération pour le développement et l'amélioration des transports urbains et périurbains), ce projet associe de multiples acteurs (agences de développement et de planification, ONG...) afin d'aider techniquement et financièrement les collectivités des pays en développement à élaborer des plans de mobilité urbaine durable ayant notamment pour objectif de réduire de 50 % les émissions de GES des transports urbains à l'horizon 2050. Un projet pilote mené par 12 villes de 8 pays a été lancé cette année, 100 villes partenaires étant espérées pour 2020. Mobilise Your City est issu du programme d'actions du *Climate Global Action-Agenda* (CGAA), lui-même issu du *Lima Paris Action Agenda*. Renforcé à la COP 21, celui-ci a en-

registré déjà des actions à faible émission de carbone et à économie résiliente provenant de plus de 7 000 collectivités locales ;

La plateforme Nazca*

Lancée officiellement lors de la COP20 au Pérou, elle recense les actions engagées en matière de réduction des émissions de GES, quelle que soit la nature de l'acteur concerné (collectivité, institution, entre-prise...) ;

Le Five-Year Vision Plan*

Issu d'une concertation, il entend donner une cohérence à l'action des acteurs non-étatiques autour de quatre axes : planification (mise en place de plans Climat et formulation d'objectifs), résilience (avec une prise en compte accrue des populations les plus vulnérables), accès aux financements (dont l'appui à l'innovation), et partenariats (entre acteurs et surtout, entre échelons de l'action publique) ;

Le réseau CICLE* (Coopération internationale climat et énergie), à l'échelle française

Créé en décembre 2015, il vise à faciliter les échanges de bonnes pratiques entre acteurs et à accompagner les porteurs de projets.

AU SERVICE DE L'ÉVALUATION

Chiffrer pour diagnostiquer et évaluer, chiffrer pour financer



Les chiffres sont là pour construire, pas pour accuser.

Denis Dangaix, chef de projet Solidarité Nord-Sud (ARENE Île-de-France)



Diagnostiquer, pour quoi faire ?

“Le riz représente 70 % des émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation” ; “100 % de l'énergie est d'origine fossile et importée” ; “La facture énergétique du territoire s'élève à 200 millions d'euros” : tels peuvent être les éléments de diagnostic portés par les collectivités territoriales. Persuadées de connaître leur territoire et de savoir ce qu'il faut faire, certaines rechignent cependant à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à certains diagnostics, qui sont pourtant indispensables pour :

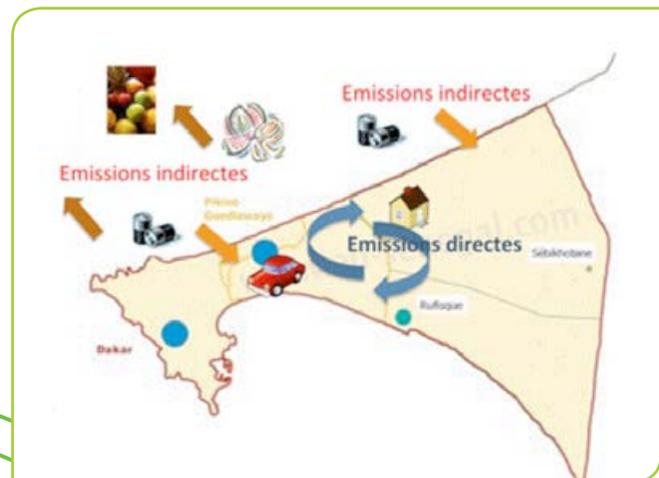
- produire des éléments nécessaires à la qualification des enjeux ;
- les partager avec une diversité d'acteurs et obtenir une vision commune du territoire dans toutes ses composantes ;
- établir un état zéro pour définir des objectifs stratégiques et opérationnels, tracer le chemin à parcourir et les paliers de progression ;
- construire les indicateurs essentiels à la démarche d'évaluation ;
- et contribuer au processus de mobilisation, de sensibilisation, en sollicitant les acteurs détenteurs de données ou en partageant les éléments de diagnostic.

Un recueil de données nécessaire

Différents outils ont été développés pour dégager ces éléments d'information, qu'elle soit énergétique, environnementale, économique ou sociale.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Essentiellement dus aux activités humaines, les GES sont liés à différentes sources d'émission : la combustion d'énergies fossiles, ou d'autres mécanismes comme la déforestation, les pratiques agricoles, l'artificialisation des sols, la réfrigération et la climatisation... Face à l'impossibilité de les mesurer réellement, deux méthodes principales permettent d'estimer et dresser un bilan des émissions de GES : les inventaires et les méthodes globales (bilan carbone, etc.). Alors que les inventaires estiment les émissions directes générées dans la limite géographique et administrative du territoire, les méthodes globales recensent l'ensemble des émissions directes et indirectes générées par les activités présentes sur le territoire, qu'elles aient lieu ou non sur ce territoire. L'approche globale considérera ainsi les émissions de GES importées sur le territoire en raison des modes de consommation (alimentation par exemple).



EN PRATIQUE

La formation a insisté sur l'idée de "tropicaliser" cet outil et d'avoir une approche pragmatique. Réaliser un bilan des émissions de GES peut s'avérer relativement complexe concernant la collecte des données (parfois chronophage) ou l'accès à des facteurs d'émissions pertinents pour le territoire. Cette complexité ne doit pas décourager la collectivité car l'exercice reste déterminant pour :

- identifier les secteurs émetteurs et révéler des sources d'émissions insoupçonnées ;
- qualifier et prioriser les efforts à entreprendre pour limiter les émissions de GES en fonction des secteurs concernés, en travaillant sur la temporalité des objectifs de réduction ;
- attribuer un coût économique au carbone et évaluer l'impact des fluctuations des prix des énergies fossiles sur l'activité économique et sociale du territoire.

La collecte de données pointera par ailleurs les différents aspects à considérer dans cette remontée d'informations : l'accès à la donnée, sa qualité, sa fiabilité et son actualisation. Des données nationales ou régionales permettront, à défaut, d'établir des estimations. Les bilans d'émissions de GES n'ont pas pour objectif de rechercher l'exactitude mais de dégager des "grandes masses", des secteurs d'action prioritaires.

Le bilan carbone de la Région de Dakar a ainsi permis de mettre en avant :

- l'impact non-négligeable de la climatisation et des habitudes alimentaires sur les émissions ;
- le surcoût (212 milliards de FCFA, environ 320 000 €) représenté par le baril de pétrole à 130 \$ pour les industries de l'énergie.



Le bilan des émissions de GES permet d'avoir une vision floue mais globale.

Jean-François Fillaut, cogérant (cabinet ESPERE)



Analyse énergétique

Le territoire est souvent présenté sous forme de données chiffrées, bilans et autres cartes géographiques pour caractériser ses composantes physiques, démographiques, écologiques, économiques, sociales, etc. D'autres représentations sont possibles, comme le diagramme de Sankey qui permet d'explicitier les entrées et les sorties énergétiques à l'échelle du territoire. Ce diagramme de flux compile, en un seul visuel, différentes informations :

- énergie produite localement et énergie importée (dépendance énergétique) ;
- part des énergies renouvelables (capacité du territoire à développer des offres énergétiques autonomes et alternatives) ;
- type d'énergie consommée (charbon, électricité, gaz...), finalité de consommation (déplacement, habitat...) et volumes respectifs, pour mettre en évidence les vulnérabilités face à certaines formes d'énergie.

Accessible, y compris aux non-avertis, cette représentation imagée peut se décliner pour d'autres types de flux, comme les flux matière. D'autres réflexions pourront alors être menées en lien avec l'économie circulaire, par exemple le coût économique des déchets : coût de traitement des déchets générés par la produc-

tion ou la consommation d'un bien, valeur économique des déchets valorisés (en évitant la production ou l'importation de nouveaux flux matière).

Plusieurs outils* *open source* sont disponibles pour établir ce type de diagramme, en précisant les données requises pour ce faire.

Étude de potentiel de développement des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables (ENR) ne formant pas un ensemble homogène, leur développement nécessite des études dédiées, des « études de potentiel de développement des énergies renouvelables », qui permettront notamment de :

- définir les gisements, l'organisation des filières d'approvisionnement et la priorisation de développement de certaines formes d'ENR ;
- évaluer les besoins énergétiques du territoire, aujourd'hui et demain, pour répondre aux différents postes de consommation, en tenant compte des efforts de maîtrise, d'efficacité et de récupération énergétique déjà en œuvre (le dimensionnement est ici fondamental) ;
- établir le périmètre de développement (à l'échelle d'un bâtiment, d'un quartier, d'un territoire) ;

- estimer la faisabilité technique et économique du développement d'ENR : modèle économique et temporalité du projet (avec, à terme, des projets pérennes), expertises et forces en présence, tant sur les aspects liés au montage du projet que sur le volet de la maintenance et l'organisation des filières de formation ;
- disposer de différents scénarios en fonction de l'évolution du prix des énergies fossiles et des analyses en coût global ;
- et favoriser l'acceptabilité du projet (éolien, méthanisation...) et la place du citoyen dans le développement des ENR, pour faciliter cette appropriation.



LES ACTEURS S'ENGAGENT

Développement des énergies durables

Lille et Saint-Louis (Sénégal), lauréats de l'appel à projets Climat 1

Visant à développer les énergies durables à Saint-Louis du Sénégal en coopération avec le ministère sénégalais de l'Énergie dans le cadre du Programme national biogaz (PNB), le projet correspond aux axes de coopération entre la Ville de Lille, la Métropole européenne de Lille et Saint-Louis : adaptation au dérèglement climatique et traitement des déchets. La phase I a permis le développement d'une filière biogaz autour de :

- l'installation de 16 unités biogaz dans quatre sites ;
- la formation des usagers à la gestion, à l'entretien et à la maintenance des infrastructures ;
- la formation des maçons issus d'entreprises du BTP ;
- la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'information.



Étude de vulnérabilité

Dresser le "profil climat" d'un territoire implique de disposer de diagnostics, parmi lesquels une "étude de vulnérabilité" qui permet d'établir un référentiel des données territoriales mettant en jeu les fragilités ou les urgences à traiter. Confortée par une lecture critique des textes de référence et le choix des acteurs à mobiliser, cette recherche de données s'établit par de multiples entrées : aménagement du territoire, cadre législatif, règles économiques, contraintes environnementales... Connaître la vulnérabilité du territoire apportera des informations sur sa résilience, c'est-à-dire sa propre faculté d'intégration.

Les outils que nous venons de présenter ont pour finalité l'élaboration d'une démarche "énergie - climat", et permettent de définir les objectifs ainsi que de poser des pistes d'action.

De manière complémentaire, en permettant de construire et de travailler des indicateurs qui nourriront le "monitoring", ils vont servir l'évaluation, qui pourra elle-même être considérée au regard de différentes clés d'analyse : approche globale de la démarche et approche par action ou par projet, efficacité (atteinte des objectifs recherchés), efficacité (rapport entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre), mais aussi expertise d'usage transmise par les principaux bénéficiaires du projet.

En raison de leur nature plus ou moins objective, construire des indicateurs n'est cependant pas chose aisée. Si les données liées aux énergies renouvelables et aux GES sont relativement objectivables, il n'en est pas de même pour la vulnérabilité et l'adaptation où la "perception" prend une place plus importante. L'analyse dépendra alors davantage des subjectivités.

QUELQUES ÉLÉMENTS À RETENIR DE QUATRE COLLECTIVITÉS LAURÉATES “CLIMAT 1”

Les quatre collectivités territoriales présentes dans cet exercice comparatif ont bénéficié d'un avis positif lors du premier appel à projets Climat de la DAECT, en 2015. La diversité des thèmes de coopération abordés à travers le prisme du climat et les résultats attendus montrent un aperçu des possibilités ouvertes sur les territoires concernés.

Conseil départemental de Seine-Maritime / Gouvernorat d'El Kef (Tunisie)

Thématique :

Mise en place d'un PCAET.

Point clé :

De nombreux bénéficiaires en interne pour la collectivité, via la transversalité induite par le projet.

Éléments à retenir :

- la similarité des enjeux et caractéristiques sur les territoires,
- le savoir-faire du département sur cette thématique,
- la délicate compréhension des jeux d'acteurs (hiérarchie, répartition des rôles, rivalités...),
- la forte mobilisation de toutes les parties prenantes.

Commentaire :

Le département de Seine-Maritime a lancé un projet multipartenaires de diagnostic environnemental, en se fondant notamment sur les acteurs de la planification énergétique en Tunisie (ANME) et en Normandie (ADEME). Le territoire de Seine-Maritime apparaissait très précis sur les méthodes de communication et les impacts attendus sur son propre territoire en matière d'acculturation des enjeux climatiques auprès des jeunes populations sur les deux territoires. Le département suggérait également que le projet permettait de promouvoir leur expertise à l'international. Cette promotion est soulignée et opportune dans le cas de candidatures à de futurs appels d'offre.

Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine / Conseil régional de Mopti (Mali)

Thématique :

Développement des ENR (énergie solaire et biogaz).

Point clé :

La coopération décentralisée, vecteur de paix dans les pays en crise.

Éléments à retenir :

- l'ancienneté des liens de coopération (début en 1984),
- l'importance d'avoir une équipe sur place (9 personnes),
- un début de gouvernance partagée,
- l'incontournable intégration de l'expertise technique,
- une émulation collective parmi les partenaires français,
- veiller à la soutenabilité et à la pérennité des projets.

Commentaire :

Le projet a notamment suscité l'intérêt du comité de sélection pour l'attention portée par les acteurs du projet aux impacts de ce dernier sur le territoire malien, grâce au développement des ENR (biogaz et énergie solaire) pour réduire l'utilisation du bois (lutte contre la désertification dans la zone sahélienne). Le projet apparaissait particulièrement innovant car il visait à l'autonomie énergétique via l'adoption du solaire comme source alternative rendant les écoles et les centres de santé autonomes du système classique de production d'énergie. Le comité de sélection a apprécié la participation de l'entreprise QUENEA, basée en Ille-et-Vilaine et présente au Mali depuis plusieurs années dans le cadre de la mise en place de mini-centrales solaires, qui répondait aux exigences de la DAECT. Les populations et les collectivités territoriales bénéficiaires de cette collaboration sont étroitement associées à l'identification, à la mise en œuvre et à la gestion des ouvrages réalisés, dans une vraie logique de réciprocité prônée dans les appels à projets de la DAECT.

Ville d'Issy-les-Moulineaux / Ville de Leshan (Chine)

Thématique :

Accompagnement dans la prise en compte de la dimension climat dans l'aménagement du territoire.

Point clé :

Une association réussie avec les acteurs privés autour du concept des *Smart Cities*.

Éléments à retenir :

- la rencontre entre une prise de conscience des enjeux climatiques et un savoir-faire,
- faire dialoguer des systèmes différents,
- la signature d'un Mémoire de coopération sur les villes intelligentes en 2014,
- l'inscription dans un processus de coopération ancien.

Commentaire :

C'est notamment la dimension de coopération économique alliée à la notion de "Smart City" (dont la collectivité d'Issy-les-Moulineaux est emblématique et experte), qui a séduit le comité de sélection. La stratégie d'aménagement urbain durable et intelligent de la ville de Leshan dans sa perspective de lutte contre le dérèglement climatique émergeait bien d'une demande chinoise ; fruit de la rencontre entre un projet territorial chinois lié à une prise de conscience sur le dérèglement climatique et un savoir-faire issu dans ce domaine. Le comité de sélection a aussi pu constater l'importance de la gouvernance participative et une utilisation innovante des nouvelles technologies de l'information et de communication.

Communauté d'agglomération de La Rochelle / Ville de Kendari (Indonésie)

Thématique :

Diagnostic environnemental et urbain, gestion de l'eau, protection et éducation à l'environnement.

Point clé :

Une approche pluridisciplinaire, avec un focus majeur sur l'éducation à l'environnement.

Éléments à retenir :

- un projet multi-acteurs,
- la barrière linguistique,
- l'importance majeure de la synergie,
- un projet fort dans les liens de coopération décentralisée entre la France et l'Indonésie.

Commentaire :

Le comité de sélection a été intéressé par la problématique du développement urbain durable proposée en Asie (zone géographique sous-représentée dans les projets déposés dans l'appel à projets), appuyé notamment par les universitaires en Indonésie, mettant en corrélation le monde de la recherche et des jeunes. Le transfert de savoir-faire est une dimension essentielle du projet, souligné par les porteurs de projets. Primordial dans l'appel à projets Climat, l'enjeu de l'acculturation et de la sensibilisation aux enjeux du dérèglement climatique était particulièrement bien représenté dans le projet déposé par la communauté d'agglomération de La Rochelle.



REPÈRES

L'étude de vulnérabilité du PCTI de Dakar

Afin de mettre l'accent sur les "zonages" ou zones de vulnérabilité qui sculptent un territoire – ici, l'érosion côtière, là, une urbanisation galopante –, l'étude de vulnérabilité du PCTI de Dakar a été conduite de novembre 2012 à juin 2013 par un consortium dakarais composé d'équipes issues de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et de laboratoires des facultés de Saint-Louis et Dakar. Elle a permis de soumettre au

débat de grandes tendances : un territoire exceptionnel, une ville en croissance exponentielle, un déséquilibre socio-écologique important, et un manque d'oxygène. Le croisement des diagnostics a ouvert une période de concertation, neuf mois durant lesquels des orientations prioritaires et des propositions d'action ont été élaborées et adoptées collectivement.



FOCUS

Qualité de l'air et climat, un lien étroit*

Émissions de GES et polluants atmosphériques trouvent tous deux leur origine dans les activités humaines : si le secteur résidentiel est, par exemple, un émetteur important de particules en suspension, c'est aussi un contributeur aux émissions de GES. L'évolution du climat peut en outre impacter celle de la qualité de l'air : la fréquence et la durée des vagues de chaleur et des canicules pourraient, par exemple, s'intensifier à l'avenir, contribuant à la formation d'un mauvais ozone (polluant

atmosphérique secondaire). Développer les chaudières biomasse pour réduire les émissions de GES devra ainsi se faire avec des équipements performants permettant de limiter l'émission de polluants dans l'air ambiant. Intégrer l'air dans les démarches climat, tant dans les diagnostics (qualifier les secteurs à enjeux et leurs interactions) que dans la définition des actions, s'avère donc déterminant pour atteindre les objectifs recherchés.



LES ACTEURS S'ENGAGENT

Diagnostic d'un phénomène de ruissellement d'un bassin versant

Seine-Eure et Bohicon (Bénin), lauréats de l'appel à projets Climat 1

La communauté d'agglomération Seine-Eure appuie la commune de Bohicon dans la réalisation d'un diagnostic détaillé des phénomènes de ruissellement du bassin du Zhou : fonctionnement du bassin versant, nature et axes de ruissellement, risques subis, fonctionnement des différents ouvrages existants, infrastructures d'accès à l'eau et d'assainissement impactées par ces

phénomènes et les inondations. La seconde phase du projet porte sur l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au dérèglement climatique et la maîtrise des phénomènes de ruissellement à l'aide de méthodes hydrauliques "douces" tenant compte des spécificités des différents espaces identifiés.

UN MIX DE FINANCEMENTS À DISPOSITION

Les dispositifs nationaux

Au côté des classiques appels à projets, plusieurs pistes de financement des programmes “climat” se présentent aux collectivités :

- la Facilité de financement pour les collectivités (FICOL) développée par l'Agence française de développement (AFD)*,
- le 1 % énergie, via les syndicats d'énergie*,
- le recours à des mécènes, comme par exemple Schneider Electric*, une fondation sur les ENR,
- le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)*, pour le développement durable et l'innovation,
- le 1 % déchets*, s'inspirant de la loi Oudin-Santini et son 1 % eau et assainissement*.

Les financements européens

D'autres fonds ont par ailleurs été créés à l'échelle européenne, comme le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), ou le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les régions européennes les plus développées ou “en transition” doivent ainsi dépenser au moins 20 % (6 % pour les moins développées) des 11 milliards d'euros versés par le FEDER aux projets visant à mettre en place une économie “bas carbone”.

Les Organisations de la société civile et les autorités locales (OSC-AL) ont également un programme de soutien financier européen à ne pas négliger.



Les fonds européens nous ont pris beaucoup trop de temps, cela décourage.

Sébastien Lefeuvre, chargé de mission (Ille-et-Vilaine)



On a une manne financière potentielle colossale dans le cadre du 1 % eau et assainissement.

En 10 ans, de 2006 à 2015, ce mécanisme a permis de doubler le financement, de 4 à 9 millions d'euros.

Marie-Laure Martial, chargée de mission (DAECT)



LES ACTEURS S'ENGAGENT

L'effectivité du 1 % déchets

Paris et Brazzaville (Congo), lauréats de l'appel à projets Climat 1

Face à l'accroissement démographique et à l'importance de la densité urbaine, le projet entend assister la maîtrise d'ouvrage et renforcer les capacités de la Mairie de Brazzaville en matière de gestion environnementale des déchets ménagers. « La Ville de Paris est la première ville française à mettre en place le disposi-

Patrick Klugman, adjoint aux relations internationales (Mairie de Paris).

tif du 1 % déchets. Grâce à ce mécanisme ambitieux, elle va faire valoir son expertise et accompagner les grandes métropoles partenaires du Sud dans la gestion de leurs déchets ménagers. En 2016, nous souhaitons étendre notre action à d'autres villes. »



La finance carbone

Le principe de la finance carbone est de matérialiser financièrement l'impact environnemental des activités économiques : plus un acteur pollue, plus il devra payer, les "bons élèves" étant, à l'inverse, valorisés. Le prix à payer pourra être fonction d'une "taxe carbone" fixant un taux d'imposition sur les émissions de GES (ou sur la teneur en carbone des énergies fossiles), ou de quotas d'émissions à ne pas dépasser.

En 2015, 54 pays, 15 régions et 7 villes avaient mis en place une telle tarification*, et un millier d'entreprises avaient adhéré au projet "Donner un prix au carbone" de la Banque mondiale un an plus tôt.

En ce qui concerne les projets de coopération décentralisée, on fait plus appel au mécanisme de compensation, via le marché du carbone.

Afin d'aider les États à tenir leurs engagements, le protocole de Kyoto a autorisé la mise en place d'un système d'échange des quotas d'émissions de CO₂ alloués annuellement aux acteurs du territoire, qui peuvent soit les revendre si leurs émissions sont inférieures aux prévisions, soit en racheter si elles dépassent le plafond accordé.

Les Mécanismes de développement propres (MDP) permettent, pour leur part, aux acteurs de pays développés de dégager des crédits d'émission en réalisant des investissements durables dans les pays en développement. Les Mises en œuvre conjointes (MOC) relèvent du même principe pour des projets entre pays développés.

Ce marché est en plein essor mais il est souvent fragilisé par la faiblesse du prix de la tonne d'émissions (environ 8 € en Europe, trop peu pour espérer dissuader les acteurs de polluer).



Parler budget, c'est universel.

Hélène Sabathié-Akonor, chargée de mission (ADEME)



Comment accéder aux financements internationaux ?

Si des possibilités de financement existent au niveau international pour la coopération décentralisée, encore faut-il que les collectivités, en particulier celles des pays en développement et leurs grands centres urbains, y aient accès. Comment accéder aux marchés de capitaux, aux fonds internationaux spécifiques à ces thématiques ? Quelle doit être la place de la coopération décentralisée dans les réflexions de structures multilatérales dédiées au financement du développement, comme la Banque mondiale ou les banques de développement ? Comment répartir ensuite les montants récupérés pour atteindre les objectifs des projets et les doter d'une utilité et d'une efficacité maximales ? Tant de questions reprises dans différents rapports, comme celui de Ronan Dantec et Michel Delebarre* dont la proposition n°10 évoque l'importance de « défendre, dans les négociations internationales, des mécanismes d'accès direct aux différents financements mis en place ».

Des ressources pour le climat sont pourtant disponibles dans les pays en développement. Réseaux d'acteurs (internationaux ou non), aide au développement des pays développés... : les financements sont en effet déjà présents à l'échelle locale, mais doivent être mobilisés par les collectivités pour faire jouer les effets levier.

Cruciale, la question du financement n'est donc pas insoluble. Plusieurs possibilités existent, complémentaires, et un mix de différents modes de financement doit être préféré aux financements uniques et isolés.



FOCUS

Le coût mondial du combat

On estime à environ 93 000 milliards de dollars d'ici 2030 (soit près de 6 000 milliards de dollars par an*) les besoins financiers pour lutter contre le dérèglement climatique. Une goutte d'eau dans l'océan des flux financiers à l'échelle mondiale. Et si le coût de l'action peut paraître important, il n'est rien comparé à celui de l'inaction (rapport Stern*, 2006).



Avant de regarder quels sont les financements innovants, il faut considérer ceux existants.

Denis Dangaix, chef de projet Solidarité Nord-Sud (ARENE Île-de-France)



Il y a de l'argent en matière d'énergie. Encore faut-il pouvoir y accéder.

Hervé Gouyet, président (Électriciens sans frontières)



Les dossiers de demande de financement les plus solides ont sollicité des sources de financement variées.

Jacques Raynaud, responsable de service (Châtelleraut)



Les fonds spécifiques

Plusieurs fonds spécifiques "climat" existent au niveau international. Dès 2009, la COP de Copenhague décidait la création d'un Fonds vert pour le climat pour financer des actions d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement, un mécanisme qui a réellement pris son envol avec l'Accord de Paris*. À partir de 2020, 100 milliards de dollars seront ainsi investis chaque année (sous forme de dons ou de prêts) pour contribuer au financement des actions "climat". Un premier point sera fait en 2025 pour adopter de nouveaux objectifs chiffrés.

La finance internationale

Autre possibilité pour les collectivités : faire appel à la finance internationale, autrement dit, aux places boursières et aux établissements bancaires. L'importance de ce levier a justifié la création de l'Alliance des villes pour le leadership de la finance climatique (*Cities Climate Finance Leadership Alliance*, CCFLA), qui regroupe actuellement 36 institutions. Axées sur l'amélioration de l'accès aux financements pour les villes, les réflexions de cette coalition ont débouché sur le lancement, fin 2015, d'un "Green Deal" ayant pour ambition de créer une "Subnational Climate Finance Facility", un marché sécurisé de capitaux prioritairement destiné aux collectivités.

La "finance verte" est aujourd'hui en pleine expansion : le flux financier des "green bonds" (obligations vertes) atteignait en effet 33 milliards de dollars en 2014, trois fois plus que l'année précédente.

REPÈRES



Le crowdfunding, nouveau levier de financement

Nouvelle possibilité d'accès au financement des collectivités (décret n°1670 du 14 décembre 2015), le *crowdfunding* (ou financement participatif) est basé sur la mise en relation numérique entre porteurs de projet, investisseurs et épargnants.

Parmi la multitude de plateformes existantes, certaines se sont particulièrement développées autour du développement, notamment durable, comme Blue Bees* (projets d'agro-écologie et d'alimentation), Suncities* (investissement collaboratif) ou Babyloan* (prêts sans intérêt pour des projets dans des pays en développement).

Le financement participatif peut faire partie d'un mix de financements et offre de nouvelles alternatives aux collectivités.

REMARQUES ET ENSEIGNEMENTS

À l'image de la première, la seconde session de formation a permis aux participants de soulever de nombreuses questions sur la prise en compte des questions climatiques dans les projets de coopération décentralisée.

CONCEVOIR

- L'importance de la temporalité a été réaffirmée, qu'elle concerne la conduite, l'accompagnement ou l'évaluation des projets. Les acteurs n'ont pas toujours les mêmes "temps", ni d'ailleurs les mêmes méthodes de travail.
- Le renforcement de capacités doit constituer une priorité.
- Le climat doit définitivement être vu comme une opportunité pour les collectivités locales.
- Les projets sont souvent à replacer dans des contextes et des logiques d'action plus larges, à l'image des "poupées russes".
- Les démarches doivent s'effectuer de manière progressive. Avant de mettre en place de nouveaux projets, il faut savoir consolider les partenariats existants.
- Le métier de chargé de coopération évolue en celui d'assembleur.

COMPRENDRE / SE CONNAÎTRE

- Le vocabulaire utilisé est crucial, y compris pour défendre le projet auprès des partenaires.
- Bien connaître les acteurs et ce qui se fait déjà est une nécessité.
- Centrale, la dimension culturelle se cache derrière tout projet.
- Des liens humains forts sont la base de tout.
- La compréhension mutuelle étant parfois difficile et les intérêts pouvant se révéler divergents, il importe de bien s'accorder sur les attentes et les objectifs.
- L'acculturation peut demander un certain temps.

SENSIBILISER

- Mettre en place des animations interactives aide efficacement la concertation et l'implication des acteurs.
- Les populations des territoires partenaires ont une grande capacité d'appropriation des concepts et des outils.
- Si nous n'avons pas tous la même responsabilité historique, nous avons aujourd'hui une même responsabilité d'action vis-à-vis du climat.
- Le climat peut redynamiser une coopération décentralisée en la rendant attractive aux yeux d'élus

ayant tendance à se recentrer sur des thématiques nationales.

- Le climat parle aux citoyens, et particulièrement aux jeunes.

ORGANISER ET AGIR

- Les différents services travaillent parfois en vase clos, au détriment de synergies qui sont pourtant un facteur de succès.
- L'importance de disposer d'une équipe au sein de la collectivité partenaire a été soulignée.
- Faire le lien avec le secteur privé peut permettre d'accéder à des complémentarités d'actions.
- La distance géographique entre partenaires est un facteur majeur à prendre en considération dans l'accompagnement des projets. Plus le partenaire est proche, plus il est facile de se rendre sur son territoire et donc d'échanger.
- Distance géographique et différences culturelles ne sont d'ailleurs pas systématiquement corrélées.

SURMONTER LES OBSTACLES

- Les contradictions ne manquant pas, il faut pouvoir s'adapter.
- La récente réorganisation territoriale freine les collectivités françaises dans la mise en œuvre de leurs projets.
- Tenir une feuille de route est difficile dans des environnements instables et complexes.
- Malgré leur caractère essentiel, les objectifs moins tangibles, comme l'enracinement de projet ou la transformation sociale, sont difficiles à défendre en interne et auprès des partenaires financiers.
- Les acteurs ont une tendance naturelle à restreindre leur champ de vision à leur propre projet.

CAPITALISER / ÉVALUER

- La phase d'évaluation est incontournable car elle permet d'évoluer et de réajuster les pratiques.
- La COP21 représentant davantage un point de départ qu'un point d'arrivée, il faut chercher à capitaliser sur la dynamique actuelle.

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFOM : Atouts faiblesses opportunités menaces

ANME : Agence nationale de maîtrise de l'énergie (Tunisie)

ARENE Île-de-France : Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies d'Île-de-France

BTP : Bâtiments et travaux publics

CO₂ : Dioxyde de carbone

COP : Conférence des Parties (Conference of Parties)

CUF : Cités Unies France

DAECT : Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales

EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable

ENR : Énergies renouvelables

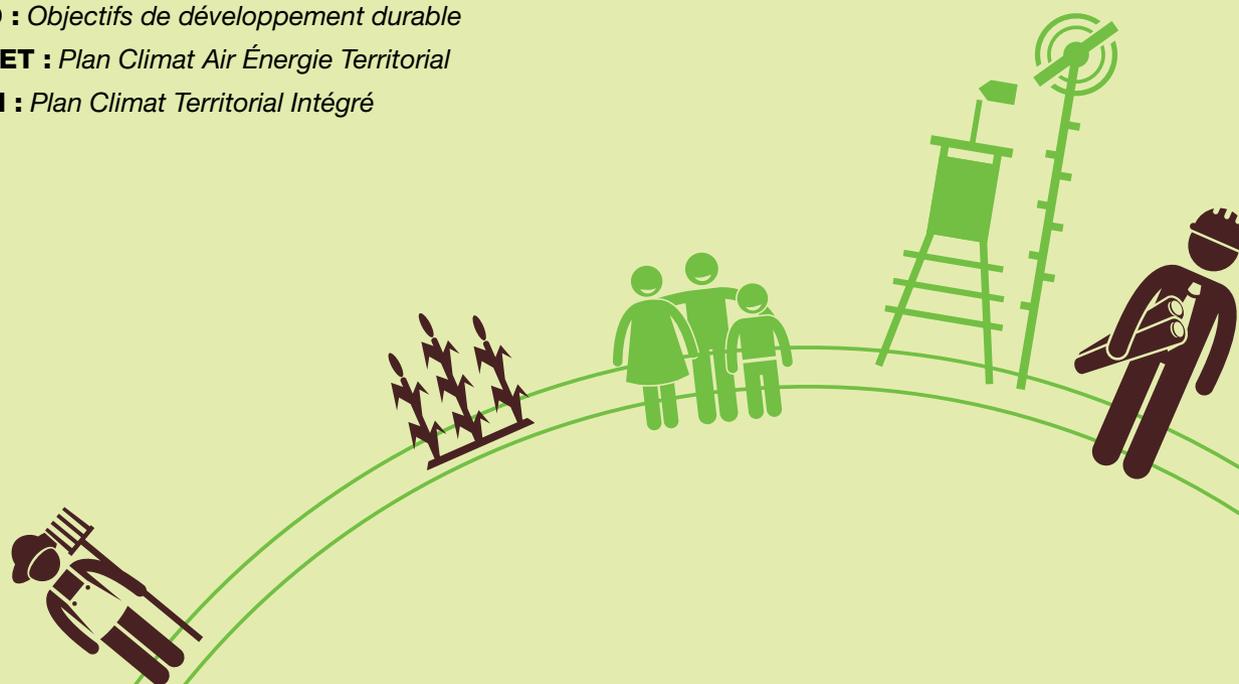
GES : Gaz à effet de serre

MAEDI : Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

ODD : Objectifs de développement durable

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PCTI : Plan Climat Territorial Intégré





ADEME

27 rue Louis Vicat
75737 PARIS Cedex 15
Tél. : +33 (0)1 47 65 20 00
www.ademe.fr



Cités Unies France (CUF)

9 rue Christiani
75018 PARIS
Tél. : +33 (0)1 53 41 81 81
www.cites-unies-france.org



**Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (MAEDI - DAECT)**

57 boulevard des Invalides
75007 PARIS
Tél. : +33 (0)1 43 17 62 70
www.diplomatie.gouv.fr



ARENE Île-de-France

Cité régionale de l'environnement
90-92, avenue du Général Leclerc - 93500 Pantin / Tél. : +33 (0)1 83 65 37 50
www.arenidf.org



#mobilisationclimat

